

## Compte rendu sommaire

Séance du : 18 mars 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit mars à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de Jabreilles les Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 10

Date de la convocation du conseil municipal : 13.03.2023

**PRESENTS** : MM. Vincent CARRE, Gérard BOUTHIER, Mme Arlette DELHOTE, M. Stéphane CLUZELAUD, M. Marc GIRARD, M. Francis CUISINIER, Mme Gisèle MARCHEIX, M. Maurice PEYRONNENC, Mme Lise NARDOUT et M. Christian CARDINALE.

M. Marc GIRARD a été élu secrétaire de séance.

---

### **2023/12 - Taxes directes locales - Taux 2023**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer en 2023 une baisse des taux de taxes directes locales comme indiqués ci-dessous :

- La taxe foncière bâti passe de 34,90 % en 2022 à **34,12 %** en 2023,
- La taxe foncière non bâti passe de 102,31 % à **100,04 %** en 2023,
- La taxe d'habitation passe de 17,65 % à **17,26 %** en 2023.

### **2023/13 - Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le hangar**

Considérant qu'il manque le devis de ENEDIS pour la prestation de raccordement des panneaux photovoltaïques projetés sur le hangar communal, la décision du Conseil municipal est reportée à une prochaine réunion.

### **2023/14 - Budget principal 2023 – Décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire de compléter les crédits autorisés comme ci-après :

Chapitre – article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
68 – 681 Dotations aux amortissements		1709,81		
023 Virement à la section d'investissement	-209,81			
021 Virement de la section de fonctionnement			-209,81	
28 – 281532 Amortissements réseaux d'assainissement				209,81
78 - 781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				1500,00
65 - 6542 Créances éteintes		100,00		
74 - 74111 Dotation forfaitaire des communes				64,00
70 - 7067 Redevances et droits des services périscolaires				36,00
65 - 65748 Subvention de fonctionnement autres pers. de droit privé		2000,00		
013 - 6419 Remboursement rémunérations personnel				2000,00
<b>TOTAL</b>	<b>-209,81</b>	<b>3809,81</b>	<b>-209,81</b>	<b>3809,81</b>

L'Assemblée approuve les crédits ci-dessus à l'unanimité.

## 2023/15 - Budget annexe de l'eau 2023 – Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe de l'eau de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Chapitre – article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
78 – 7817 Reprises sur dépréciation des actifs circulants				300,00
67 – 671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		300,00		
<b>TOTAL</b>		<b>300,00</b>		<b>300,00</b>

L'Assemblée approuve les virements ci-dessus à l'unanimité.

## 2023/16 - Société Protectrice des Animaux – Convention fourrière 2023

Le Maire rapporte le contenu d'un courrier de la Fourrière Départementale de la Haute-Vienne proposant à la Commune de signer une convention pour le service de fourrière qu'elle peut proposer.

Ce service ne permettant pas d'aider la Commune pour l'enlèvement des chats errants, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas signer de convention avec la Fourrière Départementale de la Haute-Vienne.

## 2023/17 - CERIG – Convention de maintenance des logiciels

Monsieur le Maire présente le contrat de maintenance des logiciel utilisés par la Mairie proposé par l'entreprise CERIG. Ce contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de trois ans. La prestation s'élève à la somme annuelle de 450,00 euros H.T., révisée chaque année selon la formule indiquée

Ces logiciels permettent notamment de gérer la comptabilité, les emprunts, la facturation, les payes, l'état civil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande à l'unanimité au Maire de signer ce contrat de maintenance avec l'entreprise CERIG avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 2023/18 - Communauté de communes ELAN - Service des ordures ménagères

M. Christian CARDINALE, Conseiller municipal, déplore le fonctionnement du service des ordures ménagères ; les usagers ne sont pas favorisés par le service actuel et la redevance augmente énormément. Sans compter que le nombre de passages des camions-poubelles est supérieur aux besoins qui diminue car peu d'ordures sont collectées.

M. CARDINALE demande au Conseil de se positionner sur le fonctionnement actuel de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- S'interroge sur l'évolution du service intercommunautaire de l'enlèvement des ordures ménagères,

- Déploire malgré les efforts que doivent fournir les usagers, les différentes augmentations d'impôts.

### **2023/19 - Ecole – Subvention à l'OCCE**

Le Directeur de l'école de Jabreilles les Bordes projette un voyage scolaire en Bourgogne dans l'année scolaire 2023-2024. Il sollicite une aide financière de la Commune pour permettre l'accès au maximum d'enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention à l'OCCE de l'école de Jabreilles les Bordes à hauteur de 60,00 euros par enfant qui participera à ce séjour.